

Assurance temporaire décès à capital constant

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Variété d'assurance Temporaire Décès qui garantit le paiement d'un capital en cas de décès de l'assuré au cours de de la période assurée. A la différence des assurances Temporaire Décès à capital dégressif, son capital reste fixe pendant toute la durée du contrat. Elle est généralement conclue à des fins de prévoyance : protéger le niveau de vie des proches en cas de décès prématuré de l'assuré.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**